

Compétition 15e Édition du Festival Écrans Mixtes - Courts métrage Règlement 2025

1. Dates

La 15e édition du Festival Écrans Mixtes - le festival de cinéma queer de Lyon et de la Métropole, se déroulera à Lyon et sa métropole, France, du mercredi 5 mars au jeudi 13 mars 2025.

2. Objectifs et moyens

Le Festival Écrans Mixtes valorise depuis 15 ans les cinématographies LGBTQIA+, et féministes et contribue à leur découverte et leur diffusion, auprès du public et des professionnel·les français·es et internationaux.

3. Compétition

La Sélection à la compétition de courts métrages du 15e Festival Écrans Mixtes est constituée d'une sélection entre 15 et 20 courts métrages. Cette sélection sera faite par le soin et selon le jugement sans appel du Comité de sélection du Festival Écrans Mixtes, qui se réserve le droit d'admettre uniquement les films possédant les caractéristiques demandées. (Voir ci-dessous article 5.) L'organisation du Festival Écrans Mixtes décidera du calendrier de toutes les projections.

• Compétition :

Le comité choisira entre 15 et 20 courts métrages en compétition.

Les films de la sélection à la compétition non francophones seront obligatoirement soumis au Comité de sélection avec sous-titres français ou anglais.

Les films de la Sélection à la compétition seront mis à la disposition du Festival gracieusement (visionnement et droits de diffusion en salle si admission).

4. Jury et prix

L'organisation du Festival Écrans Mixtes désignera un jury officiel composé de personnalités réputées dans le domaine des arts.

Ce jury décernera le Prix Écrans Mixtes.

Ce Prix Écrans Mixtes est doté d'une récompense de 1 000 € qui sera attribuée au cinéaste. Un autre prix est également décerné :

Prix du Public

Les ayants droit d'un film récompensé s'engagent à faire figurer au générique de ce film lors de sa diffusion et sur tout matériel publicitaire et promotionnel, le libellé complet du ou des prix obtenus et le (ou les) logotype(s) correspondant(s) ainsi que le logotype du Festival Écrans Mixtes.

5. Conditions à la soumission

Les courts métrages réalisés depuis le 1er janvier 2024, et présentant les caractéristiques suivantes :

- dont le sujet et le traitement contribuent à enrichir les représentations cinématographiques LGBTQIA+ et/ou féministes.
- N'ayant fait l'objet en France d'aucune distribution commerciale, ou édition vidéo.
- Formats de projection acceptés : DCP
- Tout film doit être fourni avec ses sous-titres anglais

6. Modalites d'inscription

L'inscription à la pré-sélection se fait exclusivement en ligne sur le site du Festival. La date limite d'inscription est fixée au 6 janvier 2025.

7. Films admis en compétition

Les représentant·es des films admis en compétition devront parvenir au plus tard le 6 janvier 2025.

- La fiche artistique complete du film
- 1 photo de la/du réalisateur-ice (Photo numérique : taille minimum 6 x 8 cm / 750x1000 px, 300 dpi, format .jpg)
- Photos du film (Photo numérique : taille minimum 12 x 8 cm / 1500x1000 px, 300 dpi, format .jpg)
- Sujet du film ou synopsis (courte)
- Note biographique et ou filmographie (courte)

- Et tout autre matériel de promotions physique (affiches, goodies etc.)
- Supports de projection
- La liste des dialogues originaux avec traduction française ou anglaise accompagnée du time code
- Un Blu-Ray conforme à la copie envoyée au festival
- Un fichier numérique (avi, .mp4 ou .mov) de la version définitive du film avec sous-titres français et anglais.

Les supports de projection acceptés sont les suivants :

- DCP
- Fichier vidéo (en haute définition)
- Blu-Ray

Dans le cas d'un DCP crypté, un jeu de KDMs valide sur toute la durée du Festival devra être envoyé pour l'ensemble des serveurs aux adresses suivantes : inscription@ecrans-mixtes.org

Pour tout film reçu après les dates indiquées, l'organisation ne peut se porter garante des conditions de sa programmation durant le Festival et le cas échéant se réserve le droit de le retirer purement et simplement de la compétition.

8. Expédition des copies

Avant toute expédition depuis l'étranger :

Contacter impérativement le Bureau du Festival afin de déterminer le moyen d'expédition le plus approprié :

inscription@ecrans-mixtes.org

- 1) Les frais de transport sont à la charge des participant·es. Les frais de douane en France, à l'arrivée comme au départ, sont à la charge du Festival. Les frais de douane et de transit dans les pays d'expédition ou hors du territoire français sont à la charge des participant·es.
- 2) Si, afin de faciliter et d'accélérer l'importation temporaire du matériel en France, les frais occasionnés sont réglés par le Festival, le participant s'engage à rembourser ces frais au Festival sur simple présentation des justificatifs.
- 3) Le matériel devra être envoyé dans un contenant approprie avec les indications suivantes : titre du film, format du film, couleur ou noir et blanc, version orig. parlant français ou sous-titres français et anglais, nom et adresse du/la participant·e, durée du film.
- 4) Toute expédition de matériel devra être signalée à l'organisation du Festival par e-mail (adresse ci-dessus), être sécurisée et le numéro de suivi communiqué au Festival. Seront précisés clairement : nom de l'expéditeur-ice, date d'expédition, mode d'expédition, nature du matériel.
- 5) Dans le cas d'un envoi dématérialisé (FTP, hébergeur de fichiers en ligne...) merci de rentrer en contact avec l'organisation du Festival.

6) La restitution des films sélectionnés aura lieu au plus tard dans les trente jours suivant la date de cloture du Festival.

9. Assurances

Les frais de magasinage et d'assurance en France seront à la charge du Festival Écrans Mixtes. La responsabilité du Festival relatif aux films qui lui sont confiés, sera engagée au moment de la livraison des films par les transporteurs et prendra fin au moment de la remise des mêmes films aux transporteurs pour leur réexpédition.

10. Dommages

En cas de détérioration ou perte du matériel pendant la période entre la réception et la réexpédition des films, la responsabilité du Festival Écrans Mixtes n'est engagée que pour le remboursement des frais de tirage d'une copie neuve calculés sur la base des prix nets suivant les tarifs des différents pays. Toute réclamation du prêteur de la copie devra parvenir au Festival au plus tard 15 jours après qu'il en ait repris possession. De son côté, le Festival Écrans Mixtes pourra opposer à cette réclamation l'éventuelle vétusté de la copie qui lui a été confiée, à condition que, dès sa réception, il ait signalé par lettre ou courriel toute possible détérioration constatée sur la copie.

11. Généralités

Le présent règlement est rédigé en français. En cas de contestation sur l'interprétation du texte, la version française fera foi. L'organisation du festival se réserve le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement. L'organisation du Festival pourra notamment, pour des motifs présentant un caractère de gravité dont l'importance sera souverainement appréciée par elle, annuler, retarder, écourter, interrompre le déroulement de la manifestation, sans recours possible. Les demandes d'admission à la sélection officielle du Festival Écrans Mixtes impliquent l'acceptation inconditionnelle du présent règlement.